

PRÉFET DES LANDES

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Demande d'autorisation d'exploiter un méthaniseur au sein de la station d'épuration de
« JOUANAS » sur le territoire de la commune de MONT DE MARSAN
présentée par la mairie de Mont de Marsan

Par arrêté préfectoral du **27 AVR. 2018**, une enquête publique sur la demande susvisée, d'une durée de 31 jours est prescrite du 4 juin à 9 heures au 4 juillet 2018 à 17 heures.

Au terme de la procédure, l'autorisation d'exploiter, ou le refus, pourra être adoptée par arrêté préfectoral.

Le commissaire enquêteur est Monsieur Jean-Claude LOSTE, géomètre expert en retraite. En cas d'empêchement, un commissaire remplaçant pourra être nommé après interruption de l'enquête.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique est consultable :

- sur le site internet des services de l'État à l'adresse suivante : www.landes.gouv.fr/icpe-processus-autorisation-r594.html. Le public pourra formuler ses observations par courriel transmis au commissaire enquêteur à l'adresse électronique suivante : pref-amenagement@landes.gouv.fr en veillant à identifier l'objet de l'enquête publique dans le contenu et le titre du courrier électronique ;
- sur support papier, au pôle technique de la mairie de Mont de Marsan. Le public pourra consigner ses observations et propositions directement sur le registre d'enquête à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur ;
- sur un poste informatique à la préfecture des Landes, 24 rue Victor Hugo à Mont de Marsan (Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau du développement local et de l'ingénierie territoriale) aux jours et heures d'accueil du public (du lundi au vendredi de 8 h 45 à 11 h 45 et de 14 h à 16 h).

Le dossier d'enquête publique comprend notamment une étude d'impact, une étude des dangers et l'avis de l'autorité environnementale.

Les observations et propositions écrites sur ce projet peuvent également être adressées par voie postale à l'adresse suivante : Mairie de Mont de Marsan, 2 place du Général Leclerc, 40000 Mont de Marsan, à l'attention du commissaire enquêteur.

Les observations formulées par voie postale sont annexées au registre d'enquête tenu à disposition au siège de l'enquête.

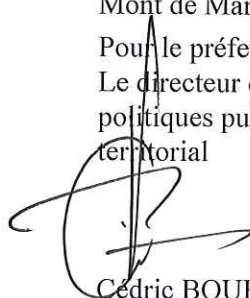
Le commissaire enquêteur recevra les observations du public au pôle technique de la mairie de Mont de Marsan :

- | | |
|---------------------------|----------------------|
| - Vendredi 8 juin 2018 | de 9 h à 12 h |
| - Vendredi 15 juin 2018 | de 13 h 30 à 16 h 30 |
| - Jeudi 28 juin 2018 | de 9 h à 12 h |
| - Mercredi 4 juillet 2018 | de 14 h à 17 h |

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public, en mairie de Mont de Marsan, en préfecture et sur le site internet de la préfecture des Landes à réception et pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Des informations sur le projet peut être demandées auprès du Service assainissement de la régie des eaux de la mairie de Mont de Marsan, 1 rue Cazaillas 40000 Mont de Marsan (contact tél : 05 58 06 87 33 ; courriel : pierre.tanguy@montdemarsan-eau.fr).

Mont de Marsan, le **27 AVR. 2018**
Pour le préfet et par délégation,
Le directeur de la coordination des
politiques publiques et de l'appui
territorial



Cédric BOUET